

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Réunion de Conseil du 24/06/2008 à 8H45
SALLE DES FÊTES D'ISLES-LÈS-MELDEUSES
Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, EMMANUEL BOUBEKEUR, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNE, NELLY CLARTE, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, MICHÈLE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, FRANCOISE KRAMCZYK, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, PATRICK LEBRUN, JEAN-CLAUDE LEGRAND, ROLAND MAUCHE, DAMIEN MAURICE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, HERVE PERCHET, SANDRINE PRAGNON, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, JEAN-CLAUDE RANZONI, GERARD REMACHA, JACQUES ROUSSEAU, ANGELIQUE SAVIN, CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, LAURENCE WAGNER et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

JEAN-FRANCOIS BODIN à MICHÈLE GLOAGUEN, FRANÇOIS COSSUT à GILLES DUROUCHOUX, FRANCIS ELU à CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER à JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTINE JAVERI à ALINE DUWER, BERNARD LAQUAY à JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, LAURENCE LEROUX à JOSIANE CALDERONI, CAROLE MAGRANER à CATHERINE GARNIER, DENIS MAHOUDEAU à JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, ROBERT PICAUD à PIERRE EELBODE, BRUNO PRZYBYL à MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, JOSEPH RATANE à PHILIPPE COVOLATO et ANNA-MARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU.

Absents :

PATRICK CHEVRIER, JEAN-JACQUES DEMANTES, CELINE LIMOSIN et ROMAIN SEVILLANO.

Assistaient à la réunion :

R. BLAIS, A. BOURGEOIS, C. COFFINET, P. COURTIER, M. DUCHESNE, V. HUGUE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 43 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. VAVASSEUR DESPERRIERS. Celui-ci, heureux d'accueillir le Conseil communautaire à Isles-lès-Meldeuses, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et l'informe que la Commune offre une collation à l'issue de la réunion.

M. FOUCHAULT le remercie de cette attention puis propose d'élire Mme SAVIN comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il invite alors J.C. PIEQUET à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

Ayant indiqué qu'il n'a reçu aucune remarque sur ce compte-rendu, il invite les élus présents à s'exprimer, le cas échéant. En l'absence de remarque, M. FOUCHAULT propose l'adoption de ce compte-rendu.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OPÉRATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
ENTREPRISE LUCAS	RÉPARATIONS DES DÉFAUTS DE LA PISCINE DANS LE CADRE DE DOMMAGES A L'OUVRAGE	3 785,32 €	02/06/08
STRADAL	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN MODULE ABRI BÉTON POUR LA STATION D'ÉPURATION DE DHUISY	2 967,24 €	09/06/08
DALKIA	REPLACEMENT ET DÉPLACEMENT DE LA POMPE DE CHARGE DU BALLON TAMPON EAU CHAUDE SANITAIRE CENTRE NAUTIQUE	1 078,39 €	09/06/08
SNAVEB	INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE - COMMUNE DE JAIGNES	6 300,00 €	09/06/08
CISE TP	DÉVIATION DE LA CANALISATION TROCY-EN-MULTIEN	19 475,00 €	09/06/08
ONE DIRECT	FOURNITURE ET LIVRAISON DE POSTES TÉLÉPHONIQUES FILAIRES ET MOBILES (EXTENSION ACCES ET REMPLACEMENT PARTIEL POLE DE SERVICES)	2 137,55 €	10/06/08
	MODIFICATIF A LA COMMANDE (+ 399,95 €) NOUVEAU MONTANT	2 537,50 €	11/06/08
MARNE ET MORIN	RÉSERVATION DE BUS DANS LE CADRE DE LA SENSIBILISATION ARTISTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE	1 279,62 €	11/06/08
JACOB S.A.S	TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DE MARCILLY	1 639,00 €	24/06/08
ELEC 77	TRAVAUX ÉLECTRIQUES DIVERS DANS LES LOCAUX DU PÔLE DE SERVICES	1 265,70 €	24/06/08

M. FOUCHAULT propose alors de démarrer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

INSTITUTION

M. FOUCHAULT informe le Conseil de la récente élection de M. Emmanuel BOUBEKEUR comme délégué de la Commune d'ARMENTIERES-EN-BRIE suite à la démission de Mme Claudine COURTIAL.

➤ **Désignation des membres des commissions permanentes (modification)**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que le Conseil a arrêté la composition des huit Commissions permanentes conformément aux voeux émis par chacun.

Il propose de compléter ou modifier ces listes, compte tenu notamment de l'élection de M. BOUBEKEUR et du souhait émis par M. WALLE de participer aux travaux de la Commission Développement numérique du territoire et T.I.C..

En réponse à M. FOUCHAULT, M. BOUBEKEUR informe qu'il souhaite participer à la Commission Aménagement et Travaux et à la Commission Développement numérique du territoire et T.I.C..

M. FOUCHAULT invite le Conseil à arrêter la composition des Commissions conformément aux listes annexées aux présentes.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Droit à la formation des élus : orientation et fixation du montant des crédits**

Ayant rappelé qu'une note d'information a été adressée à chacun sur ce point, M. FOUCHAULT fait part au Conseil des dispositions légales s'agissant du droit à la formation des élus. Il souligne notamment que les élus communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et leur permettant de faire face à la complexité croissante de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Il invite aujourd'hui le Conseil (c'est-à-dire dans le délai légal des trois mois suivant son renouvellement) à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et à déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

A toutes fins utiles, il propose d'adopter :

1. des priorités, non exclusives, pour les thématiques de formation avec les orientations privilégiées suivantes :
 - les fondamentaux de la gestion des politiques locales : finances publiques, marchés publics, mode de gestion des services publics locaux, intercommunalité, statut de la fonction publique territoriale, statut de l'élu
 - les formations en lien avec la délégation de chaque élu : travaux, urbanisme, politique sociale, touristique, culturelle ou économique, habitat, transport, santé ...
 - les formations en lien avec des axes politiques innovants et transversaux : développement numérique et TIC, développement durable.
2. les mesures suivantes en termes d'organisation :
 - le recensement des vœux des élus réalisé tous les ans avant le début de l'exercice, dans le cadre d'un formulaire-type destiné aux élus, pour 2008, fin juin-début juillet, avec réponse avant le 1er septembre
 - la synthèse réalisée par le Bureau et présentée par le Président au Conseil pour délibération ; elle comporterait des propositions de formation en groupe pour les élus qui seraient d'accord.

S'agissant des crédits consacrés à la formation des élus, M. FOUCHAULT remarque qu'ils doivent être fixés pour chaque exercice par le Conseil, sans pouvoir excéder 20% du montant total des indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-Présidents (soit 18.660 €) et il propose pour le présent exercice 2008, les formations ne pouvant matériellement débiter que vers le mois d'octobre, que les crédits soient fixés à 4.665 € (le quart de l'enveloppe maximale annuelle).

Ayant donné lecture du projet de délibération, il invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

M. FOUCHAULT donne la parole à M. PRUDHOMME.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M. PRUDHOMME reprend brièvement le compte-rendu de la réunion du 10 juin dernier. Il

s'excuse auprès de M. PARIGI pour l'erreur commise sur son prénom dans la liste des membres des Commissions annexée au dernier compte-rendu de réunion de Conseil.

M. PRUDHOMME informe le Conseil qu'en l'absence de candidat, M. PICAUD s'est proposé comme Vice-Président de Commission.

Il invite alors le Conseil à examiner les points inscrits à l'ordre du jour et présentés en Commission.

➤ **Comptes de gestion 2007**

Budget annexe S.P.A.N.C.

Après une présentation rapide par A. BOURGEOIS, M. PRUDHOMME invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2007 du Budget annexe S.P.A.N.C. établi par Mme le Receveur de la collectivité, faisant état de l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 juin dernier.

Le Compte de Gestion 2007 du Budget annexe S.P.A.N.C. est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 3.683,14 €, avec :

un total en dépenses de 35.041,86 €

un total en recettes de 38.725,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : /

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 3.683,14 €.

Budget annexe Eau et assainissement

M. PRUDHOMME invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2007 du Budget annexe Eau et assainissement établi par Mme le Receveur de la collectivité, faisant état de l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 juin dernier.

Le Compte de Gestion 2007 du Budget annexe Eau et assainissement est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 766.352,00 €, avec :

un total en dépenses de 586.221,33 €

un total en recettes de 1.352.573,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXCÉDENT DE 121.953,07 €, avec :

un total en dépenses de 950.040,21 €

un total en recettes de 1.071.993,28 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 2.691.177,68 €.

➤ **Comptes Administratifs 2007 :**

M. PRUDHOMME invite A. BOURGEOIS à présenter les deux comptes administratifs.

Budget annexe S.P.A.N.C.

M. FOUCHAULT, Président de la Communauté de communes, ayant quitté la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. MICHAUX, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2007 du Budget annexe S.P.A.N.C. de la collectivité en M49, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 juin 2008.

Le Compte Administratif 2007 du Budget annexe S.P.A.N.C. est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 3.683,14 €, avec :

un total en dépenses de 35.041,86 €

un total en recettes de 38.725,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : /

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 3.683,14 €.

M. FOUCHAULT reprend la présidence de la séance.

Budget annexe Eau et assainissement : approbation

M. FOUCHAULT, Président de la Communauté de communes, ayant quitté la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. MICHAUX, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2007 du Budget annexe Eau et assainissement de la collectivité en M49, avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 juin dernier,

Le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Eau et assainissement est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés,

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 766.352,00 €, avec :

un total en dépenses de 586.221,33 €

un total en recettes de 1.352.573,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXCÉDENT DE 121.953,07 €, avec :

un total en dépenses de 950.040,21 €

un total en recettes de 1.071.993,28 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 2.691.177,68 €.

(2.504.814,68 € en tenant compte des restes-à-réaliser)

M. FOUCHAULT reprend la présidence de la séance.

➤ **Affectation des résultats 2007 :**

Budget annexe S.P.A.N.C.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat 2007 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-collectif, le compte administratif et le compte de gestion ayant été adoptés.

I) Pour mémoire :

Excédent de clôture d'exploitation 2006	,00
Excédent de clôture d'investissement 2006	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
<i>Affectation 2006</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	,00

II) Exercice 2007 :

a) Exploitation

Excédent antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2007	3 683,14
Excédent de clôture d'exploitation 2007	3 683,14

b) Investissement

Excédent antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2007	,00
Excédent de clôture d'investissement 2007	,00

III) Restes à réaliser 2007 :

Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2007	,00
Capacité de financement en investissement	,00

IV) Proposition d'inscription au Budget 2008 :

001 Excédent antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Resultat d'exploitation reporté	3 683,14
Résultat d'exploitation affecté	3 683,14

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget annexe Eau et assainissement

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat 2007 du Budget annexe Eau et assainissement, le compte administratif et le compte de gestion ayant été adoptés.

I) Pour mémoire :

Excédent de clôture d'exploitation 2006	1 704 924,33
Excédent de clôture d'investissement 2006	97 948,28
Solde des restes à réaliser en investissement	189 581,00
<i>Affectation 2006</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	1 704 924,33

II) Exercice 2007 :

a) Exploitation

Excédent antérieur reporté	1 704 924,33
Solde d'exécution 2007	766 352,00
Excédent de clôture d'exploitation 2007	2 471 276,33

b) Investissement

Excédent antérieur reporté	97 948,28
Solde d'exécution 2007	121 953,07
Excédent de clôture d'investissement 2007	219 901,35
ICNE 2007 (à déduire – changement de méthode)	5 820,59
Excédent de clôture d'investissement 2007 corrigé	214 080,76

III) Restes à réaliser 2007 :

Dépenses	578 625,00
Recettes	392 262,00
Solde des restes à réaliser 2007	-186 363,00
Capacité de financement en investissement	27 717,76

IV) Proposition d'inscription au Budget 2008 :

001 Excédent antérieur reporté en investissement	214 080,76
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Resultat d'exploitation reporté	2 471 276,33
Resultat d'exploitation affecté	2 471 276,33

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au Budget Annexe S.P.A.N.C.**

A. BOURGEOIS ayant présenté le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2008 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-collectif, M. PRUDHOMME invite le Conseil à se prononcer sur ce projet qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

SECTION D'EXPLOITATION	15.683,14 €
(soit une hausse de 3,14 € par rapport au budget 2008)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	/
(sans changement)	

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au Budget annexe Eau et assainissement**

A. BOURGEOIS ayant présenté le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2008 du Budget annexe Eau et assainissement, M. PRUDHOMME invite le Conseil à se prononcer sur ce projet qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

SECTION D'EXPLOITATION	3.730.376,33 €
(soit une hausse de 121.276,33 € par rapport au budget 2008)	

(soit une hausse de 786.490,76 € par rapport au budget 2008)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Convention financière tripartite relative au portage du foncier Effaneaux**

M. FOUCHAULT invite M. EELBODE à présenter ce point.

Celui-ci présente un rapide historique du projet de zone d'activités des Effaneaux rappelant que tous les délégués étaient conviés la veille à une réunion de présentation de ce dossier.

Dans le cadre du projet de création de la zone d'activités intercantonnale des Effaneaux, implantée sur les communes de Chamigny, Dhuisy et Sainte-Aulde, le Syndicat Mixte a proposé un montage conventionnel à l'ensemble des collectivités concernées par ledit projet : un protocole d'accord conclu en 2007 précise les engagements des sept collectivités impliquées dans le projet, chacune pour ses compétences.

Le Syndicat Mixte s'est assuré la maîtrise foncière du site en signant en juin 2005 une promesse de vente avec les propriétaires actuels relative à l'acquisition de l'ensemble de la ferme des Ecoliers (soit environ 121 hectares). Il a ensuite conclu une promesse de vente avec la société Prologis, en septembre 2007, relative à la cession du terrain d'assiette du projet (57 hectares) pour la création d'une zone d'activités constituée d'un parc logistique de 52 hectares et d'une zone PME-PMI de 5 hectares.

Les deux Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq ont, dès le lancement de l'opération en 2002, acté le principe d'un partage des coûts pour moitié chacune et le partage des recettes de taxe professionnelle générées sur ladite zone de façon égale entre les deux collectivités, moyennant un dispositif conventionnel de reversion, les deux Communautés de communes ayant instauré la Taxe Professionnelle de Zone (TPZ).

Chacune des trois communes concernées a signé avec la Communauté de communes à laquelle elle adhère une convention l'engageant à reverser la Taxe Locale d'Équipement générée par le projet sur l'ensemble de la propriété de l'indivision Huchez. Les Communautés de communes se sont engagées, dans le cadre desdites conventions, à assurer la péréquation entre elles des produits de T.L.E. afin qu'*in fine* chacune conserve la moitié du produit global généré et ce, dans la limite des frais engagés au niveau intercommunal sur l'opération (par les deux communautés de communes ou/et le Syndicat Mixte d'Études de Programmation et d'Aménagement de Marne-Ourcq, dont elles sont les deux seuls adhérents).

Il rappelle que les principales dépenses induites par la création de la zone d'activités, au niveau intercommunal, sont : l'adduction en eau potable avec la fourniture des capacités de défense incendie, les participations demandées pour l'amenée des autres réseaux et le rétablissement du réseau de drainage des terrains situés à proximité du site et, bien entendu, les investissements fonciers.

Après un échange sur ce dossier et plus particulièrement le souhait exprimé par M. GAUDIN d'une autre activité sur le site, celle proposée étant jugée inappropriée face aux enjeux environnementaux puis, l'expression par M. LABOURDETTE d'une mauvaise gestion du projet, celui-ci considérant que les collectivités ne devraient pas avoir à participer financièrement, M. EELBODE dit qu'il n'y a pas à ce jour de projet alternatif, que la participation financière des deux Communautés de communes est compensée par une acquisition foncière d'environ 60 ha particulièrement bien située (en cohérence avec le S.D.R.I.F.), que le retour des Taxes Locales d'Équipement dues par l'aménageur assure le financement de l'amenée des réseaux sur le site, que la fiscalité départementale permet au Département un retour sur investissement très rapide.

M. EELBODE considère que l'investissement étant supporté par PROLOGIS (de l'ordre de 150 M €), le risque encouru par la Communauté de communes est relativement faible face au développement économique et à l'emploi créés localement.

Il souligne qu'il est demandé aujourd'hui au Conseil d'autoriser le Président à signer avec le Syndicat Mixte et la Communauté de communes du Pays Fertois une convention fixant les

modalités de financement de la réserve foncière (environ 64 hectares) dont le coût estimatif est de 1.200.000 €.

M. FOUCHAULT ajoute que le coût de portage de la réserve foncière résulte de la différence entre le coût global estimatif d'acquisition (3.840.000 €) et le produit global estimatif de cession à Prologis (2.640.000 €). Il détaille l'article 2.1. de la convention par lequel « *Le Pays de l'Ourcq s'engage à :*

- *Inscrire à son Budget une subvention d'équipement au bénéfice du Syndicat Mixte d'un montant de 600.000 € (six cent mille euros).*
- *Mandater ledit montant sur simple demande du Syndicat Mixte au plus tôt le 1er septembre 2008 et sous un délai qui ne pourra excéder huit jours.*
- *Les frais financiers éventuellement réglés par le Syndicat Mixte qui seraient induits par un retard de virement des fonds seront à la charge de la Communauté de communes. Elle s'oblige à les régler au Syndicat sur simple présentation des justificatifs. »*

Après un échange sur ce dossier, M. FOUCHAULT remarque qu'aujourd'hui il s'agit de franchir une nouvelle étape dans le montage de ce dossier, de ne pas « perdre la main », rappelant qu'après le 31 décembre le propriétaire ne sera plus lié par aucun engagement avec le Syndicat Mixte et pourra vendre à son prix à qui il voudra.

Sur la question de la durée de la convention, A. BOURGEOIS précise que cette durée de dix ans est la durée minimale utile au règlement par les trois collectivités de cette opération entre elles.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention financière tripartite relative au portage du foncier Effaneaux, dans les termes qui viennent d'être présentés.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,
Mme ETRONNIER, MM. ELU (dont M. GAUDIN a le pouvoir),
GAUDIN et LABOURDETTE s'étant abstenus.*

➤ **Décision budgétaire modificative n°2 au Budget général : examen et vote**

A. BOURGEOIS ayant expliqué qu'il s'agit par cette D.M. d'intégrer au Budget général la décision de versement d'une subvention d'équipement de 600.000 € au Syndicat Mixte, M. FOUCHAULT présente le projet de Décision Modificative n°2 au Budget 2008 du Budget général (M14) qui établit comme suit les équilibres des deux sections.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 14.316.590,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 14.316.590,25 €

(sans changement par rapport à la D.M. N°1 au budget 2008)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 7.913.593,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 11.529.005,24 €

(soit un suréquilibre de 3.615.412,24 € en baisse de 600.000,00€ par rapport à la D.M. N°1 au budget 2008)

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,
Mme ETRONNIER, MM. ELU (dont M. GAUDIN a le pouvoir),
GAUDIN et LABOURDETTE s'étant abstenus.*

➤ **Adoption de la grille tarifaire de la Piscine applicable à partir du 1er septembre 2008**

M. PRUDHOMME indique que la Commission a examiné des propositions d'adaptation des tarifs s'agissant :

- des entrées public : passer le tarif unitaire enfant de 1,70 € à 1,80 €

notamment afin d'encourager l'achat par les usagers des abonnements (dont le tarif ne serait pas modifié).

- des activités : majorer légèrement le tarif "activités" annuel et semestriel

Sur l'ensemble des activités : 146 € (/143 en 2007-08) / 91 € (/90) et 87 € (/85)

Sur le 3ème bébé nageur d'une même famille : 106 € (/100) / 62 € (/70) et 57 € (/55)

afin de tenir compte de la hausse du nombre de séances (en moyenne 34-35 par créneau au lieu de 32-33 sur 2007-08).

Ayant rappelé que ces tarifs s'appliquent dans le cadre d'une régie de recettes dont les règles de fonctionnement sont arrêtées, M. FOUCHAULT invite le Conseil à adopter la nouvelle grille tarifaire tenant compte de ces propositions de modification et applicable à partir du 1er septembre 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq**

M. PRUDHOMME rappelle au Conseil la nécessité d'organiser, pour la sécurité et le bon fonctionnement du Gymnase Roger Bricogne à CROUY-SUR-OURCQ un service de gardiennage adapté et remarque qu'il est proposé au Conseil de créer comme tous les ans une activité accessoire de gardiennage du Gymnase, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

A. BOURGEOIS indique que l'autorité employeur, en l'occurrence, Monsieur le Président du Conseil général de Seine-et-Marne, est saisie tous les ans pour accord sur cette question.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil la création d'une activité accessoire pour les missions liées au gardiennage du Gymnase R. Bricogne, sous réserve de l'autorisation de Monsieur le Président du Conseil général et ce, pour une période courant du 1er septembre 2008 au 15 Juillet 2009 et dans les conditions suivantes : rémunération de l'intéressé sur une base mensuelle forfaitaire de 400,00 € brut et charge de travail évaluée à 5 heures hebdomadaires en moyenne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Création d'un poste d'agent administratif pour besoins occasionnels**

M. FOUCHAULT informe le Conseil de l'opportunité de créer un poste d'agent administratif pour besoins occasionnels, pour le mois de juillet. Il s'agit d'assurer le remplacement de la personne chargée de l'accueil du siège communautaire.

Après un échange sur cette question, M. FOUCHAULT propose au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Prévention dans les transports : création de deux postes d'agent d'ambiance et de prévention (annule et remplace la délibération 2008-03/06)**

M. FOUCHAULT propose au Conseil de retirer ce point de l'ordre du jour.

J.C. PIEQUET rappelle que le 8 mars dernier, le Conseil avait créé deux postes d'agents d'ambiance dans le cadre de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et qu'en l'absence de candidatures pertinentes au vu de ce dispositif (destinés à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle), il avait été proposé de créer ces postes dans le cadre statutaire classique. Il souligne que depuis l'envoi de l'ordre du jour, deux candidatures à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi s'avèrent être intéressantes.

Sur le retrait de ce point de l'ordre du jour, vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Création d'un poste de chargé de mission logement et transport**

M. FOUCHAULT présente l'opportunité de créer au sein de la Direction Urbanisme, Développement durable, Développement économique, Logement et Transport, un poste de responsable habitat - transport avec les missions suivantes :

Dans le domaine de l'habitat :

- Elaboration du Programme Local de l'Habitat
- Organisation et animation des commissions de travail
- Développement et suivi des actions du P.L.H.
- Montage de dossiers, suivi financier et évaluation
- Mise en place et gestion d'un observatoire du logement

Dans le domaine du transport :

- Pilotage, évaluation et évolution du réseau de bassin (15 lignes régulières de cars) : suivi des relations contractuelles avec le STIF, la Région, le Département, les transporteurs et les usagers
- Gestion des services spéciaux scolaires (relations avec l'Etat, le Département, les responsables d'établissements scolaires, organisation de l'accompagnement ...)
- Suivi juridique et financier
- Enquêtes de satisfaction
- Animation du Comité Local des Transports
- Etude et mise en oeuvre éventuelle de modes de déplacement innovants
- Suivi du projet de mise aux normes des arrêts de cars (environ 100)
- Management d'agents d'ambiance et de prévention
- Coordination des modes de transport.

J.C. PIEQUET précise que cette proposition de création de poste est la conséquence directe de la réorganisation des services et des Commissions de travail décidée en début de mandature.

M. FOUCHAULT précise qu'en termes de budget annuel cette création de poste représente un coût de 41.850 €, charges comprises et ajoute qu'il paraît indispensable de mettre des moyens sur des sujets importants pour les habitants.

Ayant détaillé le profil souhaité, M. FOUCHAULT invite le Conseil à créer un poste d'attaché territorial responsable habitat - transport à temps complet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **Création d'un poste de chargé de mission pour l'Office de Tourisme communautaire**

M. FOUCHAULT rappelle le travail engagé par le Pays de l'Ourcq dans le cadre du Contrat C.L.A.I.R. sur le volet touristique, avec notamment l'étude des potentiels touristiques du territoire et la réforme récente des statuts de la Communauté de communes visant l'élargissement de la compétence "Tourisme" et l'ajout suivant : « Office de tourisme communautaire : création avec délégation de tout ou partie « des compétences définies ci-dessus ».

Il précise alors l'opportunité de créer un poste de chargé de mission pour l'Office de Tourisme communautaire, préalablement à la mise en place effective de cet Office de Tourisme.

Il présente le projet de fiche de poste validé par la Commission, soulignant les missions générales rattachées à ce poste, placé sous l'autorité du responsable du développement touristique : la création de l'Office Communautaire de tourisme :

- ➔ mise en place de ses statuts juridiques sous forme d'E.P.I.C, de ses compétences, de son organisation et de son budget prévisionnel,
- ➔ animation du projet auprès des membres présents et des partenaires potentiels (CDT 77, Pôle touristique régional Marne-Ourcq-Morins)
- ➔ recherche de financements et établissement des dossiers correspondants
- ➔ et participation au projet de territoire dans le cadre d'un contrat Départemental de Développement Durable.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M.EELBODE informe les délégués qu'ils disposent du compte-rendu de cette première réunion dont il avait fait état au cours de la précédente réunion de Conseil. Il propose de ne pas revenir dessus.

Il rappelle en outre la réunion d'information des élus des collectivités concernées par le projet Effaneaux, organisée la veille à Chamigny.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET DES T.I.C.
--

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MIGEOT.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M. MIGEOT présente un tour d'horizon des sujets examinés par la Commission :

- l'initiation des membres de la Commission à de nouveaux outils T.I.C., notamment les outils de partage et d'organisation des réflexions
- l'usage du courriel et de l'extranet
- la mise en ligne du forum public de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (<http://forum.paysdelourcq.fr>)
- la charte d'utilisation des outils en ligne, en cours de finalisation s'agissant de l'extranet
- la désignation dans chaque commune d'un référent T.I.C. concernant les questions d'actualité comme la couverture en haut débit par le délégataire du Conseil général
- et le projet de contrat départemental de développement durable (C3D) dans lequel pourraient s'inscrire le projet des Espaces Publics Numériques et la mise en place d'une stratégie numérique du territoire (avec notamment l'amélioration de la couverture en haut et très haut débit et préalablement la réalisation des études de "piquetage" pour collecter les informations sur les infrastructures souterraines).

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M. ROUSSEAU rend compte des points abordés au cours de cette réunion du 16 juin dernier:

- le dossier Eco-bâtiment, suivi par la Commission Développement Economique.
- la création du P.N.R. de la Brie et des deux Morin : une présentation de l'état d'avancement de la démarche a été demandée à Mme ALLAIS, chargée de ce projet au Conseil Régional.

Faisant état des différentes questions posées (le périmètre qui ne concerne que la partie Ouest du Pays de l'Ourcq, la superposition de structures intercommunales dotées de compétences qui se chevauchent ...), M. ROUSSEAU indique qu'il apparaît important que la Commission participe aux travaux des commissions thématiques du PNR.

- la gestion des deux sites Natura 2000 sur le territoire du Pays de l'Ourcq et l'enjeu concernant la gestion du site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé, situé à proximité de la zone des Effaneaux.
- l'idée du lancement rapide d'actions concrètes comme le subventionnement des cuves de rétention d'eau.
- la création du groupe de travail sur la gestion des déchets, à l'initiative de la Commission Aménagement Travaux :

M. ROUSSEAU remercie les délégués qui ont accepté de participer à cette réflexion, MM. REMACHA et LABOURDETTE, déjà délégués par la Commission Travaux, et Melle DUCHESNE. Il remarque qu'une première réunion de ce groupe est programmée le 3 juillet.

M. REMACHA faisant état d'une réunion organisée à Coulommiers dans le cadre de la journée nationale pour les déchets, MM. HOURDE, REMACHA et ROUSSEAU conviennent d'y aller ensemble.

TOURISME, AFFAIRES CULTURELLES ET ACTION DÉCENTRALISÉE

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

Mme GARNIER rend compte des travaux de la Commission avec notamment l'examen des deux demandes de subvention inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion :

➤ **Demande de subvention de l'association « Cadrimages »**

Ayant rappelé que l'association Cadrimages avait bénéficié d'une aide au démarrage exceptionnelle de 1500 € en 2006, Mme GARNIER présente l'objet de la présente demande de subvention :

- assurer un fonctionnement plus raisonné de l'association.
- acquérir un outil permettant la poursuite de l'activité de l'association (une cisaille de coupe utile à la coupe des cartons épais avec un système de sécurité efficace) dont le coût estimatif est d'environ 3.000 €.

Mme GARNIER fait alors état de la proposition de la Commission d'allouer une subvention à l'association Cadrimages de 5.000 €.

*Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés,
Mme JAVERI (dont Mme A.DUWER a le pouvoir) et M.PARIGI ayant voté contre,
Mmes ETRONNIER et GARNIER, MM. ELU (dont M. GAUDIN a le pouvoir),
GAUDIN, LABOURDETTE et RANZONI s'étant abstenus.*

Afin d'expliquer son vote, M. PARIGI rappelle qu'il y a quelques années une subvention avait été refusée au club de karaté de Mary qui compte une centaine d'adhérents originaires d'une

quinzaine de communes.

Après différentes interventions, J.C. PIEQUET rappelle qu'il y a deux ans la Communauté de communes a adopté une charte des associations afin de donner un cadre aux relations que la collectivité peut avoir avec les associations et préciser les conditions d'octroi de subvention. S'agissant des critères, il remarque qu'ils peuvent être différents d'une thématique à l'autre et qu'à l'époque la Commission de la Vie Locale avait préféré ne pas diluer l'aide en allouant à toutes les associations mais plutôt en aidant les clubs qui étaient uniques sur le territoire (l'Ourcq Handball Club et l'A.C.P.O.). Il rappelle en outre que la Loi ne permet pas les financements croisés entre Communauté de communes et communes membres. Il indique que les Commissions nouvellement en place peuvent retravailler les critères, rien n'étant définitivement arrêté.

➤ **Demande de subvention de l'association « F.A.D.A. »**

Mme GARNIER présente la proposition d'allouer une subvention à l'association F.A.D.A. pour son projet de développer des stages sur les périodes de vacances scolaires (Toussaint, Février et Printemps et 2 stages de 4 jours au début des grandes vacances d'été) avec le contenu suivant :

- six stages de quatre jours (à raison de 2 heures par jour) et trois ateliers d'une journée sur les petites vacances scolaires sur diverses techniques : mosaïque, marionnette, textile, construction, animation, avec un accent mis sur les Arts Plastiques (peinture, dessin, modelage)
- en termes de localisation, trois communes potentiellement
- public visé : les enfants à partir de 6 ans, les adolescents et les adultes avec un accent principal sur les enfants à partir de 8/10 ans et les adolescents.

Elle remarque que la Commission propose d'allouer une subvention de 4.500 €.

M. FOUCHAULT indique que la Commune alloue une subvention à cette association de 750 € pour d'autres actions.

R. BLAIS précise que les stages proposés vont concerner entre 110 et 170 enfants.

M. FOUCHAULT remarque qu'il sera important de bien communiquer sur ces stages notamment auprès des communes limitrophes pour qu'un maximum d'enfants puisse en profiter puis il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition d'allocation de subvention à l'association F.A.D.A..

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme GARNIER poursuit sur le compte-rendu de Commission avec le point fait sur le projet d'équipement culturel : les rencontres effectuées avec différents responsables d'équipements culturels seine-et-marnais en vue d'un partage d'expériences, les rencontres avec les institutionnels (médiathèque départementale, DRAC, Conseil Régional) et le profil de l'équipement culturel et ses problématiques.

M. FOUCHAULT ajoute que ce projet pourra être intégré dans le C3D actuellement à l'étude avec le Conseil général.

Mme GARNIER indique que la Commission n'a pas encore pu désigner un vice-président de Commission, compte tenu du faible nombre de présents et de l'absence de l'un des deux candidats.

➤ **Convention avec l'Agence Régionale des Espaces Verts pour le Grand Voyeux – année 2008 : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle que le Pays de l'Ourcq participe au fonctionnement du Domaine régional du Grand Voyeux à deux niveaux :

- dans le cadre d'une convention avec l'AVEN du Grand Voyeux et au titre de l'animation du site (une subvention de 8.150 € pour l'année 2008)

- dans le cadre d'une convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France et la Commune de Congis-sur-Thérouanne.

Elle présente alors la convention au titre de l'entretien du site qui établit à hauteur de 13.050 € la participation du Pays de l'Ourcq pour l'année 2008.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Enfin, Mme GARNIER fait état du départ, le 1er septembre 2008, de Véronique HUGUE et de la procédure de recrutement en cours. M. FOUCHAULT en profite pour remercier l'intéressée et saluer ses compétences et son savoir-faire.

AFFAIRES SOCIALES, SPORT ET SANTÉ
--

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

En préambule M. MICHAUX s'excuse auprès de Mme SAVIN qui n'est pas listée dans les « présents » alors qu'elle était là.

Il propose alors au Conseil de parcourir le compte-rendu :

Affaires Sociales

Services de la Maison des Enfants

Les bilans n'ayant pu être présentés au cours de la première réunion ont été examinés cette fois : la Halte-garderie, l'atelier itinérant, le Prêt de jeux et livres, le Point Information Famille, les animations d'été.

Action partenariale « Porte ton projet »

Après un rappel de l'objectif général (créer une dynamique durable de recherche d'emploi, une envie d'élaborer un parcours de recherche d'emploi) et des objectifs opérationnels de cette action, un bilan a été présenté.

Nouveau fonctionnement de la structure ACCES

A été exposé le nouveau planning de la structure ACCES qui prend en compte l'ouverture du deuxième espace et de certains changements de créneaux (AVIMEJ, Mission Locale et Point Information Jeunesse).

Dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V.)

A été détaillé le projet du dispositif V.V.V. pour l'année 2008 en remarquant que le Pays de l'Ourcq promoteur de ce dispositif confie sa mise en oeuvre opérationnelle à ARTECHS, la FOCEL, l'O.I.S. et ACCES. Il souligne que la Commission a émis un avis favorable sur ce projet.

➤ **Avenant n°3 au contrat d'objectifs avec l'ASSAD : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. MICHAUX présente l'avis favorable de la Commission sur ce point rappelant le contexte : la Communauté de communes a signé avec l'ASSAD un contrat d'objectifs afin de formaliser un partenariat pluriannuel pour la période 2006 – 2008. Il s'agit par cet avenant de fixer le montant de la subvention pour 2008 en intégrant :

- une part du coût 2006 de l'action 3.5 *Mobilité des aides à domicile* qui n'apparaissait pas dans le bilan présenté par l'association (dans le cadre de l'avenant n°1)
- le différentiel réalisé/ prévisionnel 2007 de l'ensemble des actions inscrites au contrat
- et le prévisionnel 2008 de l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil

à l'autoriser à signer avec l'ASSAD un avenant n°3 au contrat d'objectifs fixant à 68.072 € le montant de la subvention pour 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Mmes DUWER, SCANCAR (dont M. ROUSSEAU a le pouvoir)

et M. MICHAUX s'étant abstenus

Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

M. MICHAUX informe le Conseil qu'il a été proposé à la Commission de consacrer une réunion à ce sujet afin notamment d'appréhender les dernières étapes précédant la mise en place opérationnelle du C.I.A.S..

Sport

➤ ***Avenant n°2 au contrat d'objectifs avec l'Office Intercommunal des Sports : autorisation donnée au Président de signer cet avenant***

M. MICHAUX présente l'avis favorable de la Commission. Il rappelle que la Communauté de communes a signé avec l'O.I.S. un contrat d'objectifs afin de formaliser un partenariat pluriannuel sur des objectifs communs. Il s'agit aujourd'hui de fixer par avenant le montant de la subvention 2008 en intégrant d'une part, le différentiel réalisé/ prévisionnel 2007 de l'ensemble des actions inscrites au contrat et d'autre part, le prévisionnel 2008 de l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer avec l'O.I.S. un avenant n°2 au contrat d'objectifs fixant à 98.764 € le montant de la subvention pour 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M.MICHAUX s'étant abstenu

M. FOUCHAULT propose de retravailler en Commission les critères d'attribution des subventions.

Enfin M. MICHAUX informe le Conseil que la Commission a dû reporter l'examen de l'avenant au contrat d'objectifs avec l'Ourcq Hand-Ball Club ne disposant pas d'éléments suffisants.

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

➤ ***Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission***

M.NICOLAS fait un rapide compte-rendu de la réunion de Commission du 17 juin dernier.

Point sur les études et travaux en cours :

- Station de Congis-sur-Thérouanne (analyse des offres pour la mission de maîtrise d'oeuvre en cours).
- Protection des captages (une réunion avec la Maison de l'Environnement à programmer).
- Assainissement des communes de Jaignes et de Tancrou (visite du site d'implantation de la future station d'épuration début juin).
- Extension des V.R.D. Zone de Grandchamp (avant-projet en cours de finalisation).
- Arrêts de cars (compléments au dossier de subventions demandés par le S.T.I.F.)

Éclairage de la sente au Pôle de Services :

Après la présentation du projet, la Commission n'a pas tranché sur le choix d'un scénario (réalisation des travaux d'éclairage dès à présent ou réalisation simultanément à la construction du stade d'athlétisme).

Exploitation :

A la demande de M. NICOLAS, F. MACQUART remarque que sont annexées au compte-rendu de la Commission les principales données extraites des rapports d'exploitation remis par les fermiers, SAUR FRANCE, fermier sur l'ensemble du territoire excepté la commune d'Armentières-en-Brie et Lyonnaise des Eaux, fermier sur le territoire de la commune d'Armentières-en-Brie, à savoir :

- pour le service public d'eau potable : le nombre d'abonnés, les volumes (produits, mis en distribution, consommés) le rendement du réseau, la qualité de l'eau, les propositions d'amélioration et le prix de l'eau ;
- pour le service d'assainissement : le nombre d'abonnés, les données sur l'entretien du réseau, les propositions d'amélioration et le prix de l'eau.

➤ ***Approbation des comptes-rendus annuels 2007 d'exploitation des services Eau et Assainissement (SAUR France et Lyonnaise des Eaux)***

Comptes-rendus annuels 2007 d'exploitation des services Eau et Assainissement établis par SAUR France

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver les comptes-rendus annuels 2007 d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, établis par SAUR FRANCE, fermier du Pays de l'Ourcq sur l'ensemble du territoire excepté la commune d'Armentières-en-Brie.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Comptes-rendus annuels 2007 d'exploitation des services Eau et Assainissement établis par la Lyonnaise des Eaux

De même, ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver les comptes-rendus annuels 2007 d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, établis par la Lyonnaise des Eaux, fermier du Pays de l'Ourcq sur le territoire de la commune d'Armentières-en-Brie.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Redevances liées à la facture

M. NICOLAS fait état de la refonte par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de son système de redevances (suite à la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Dès 2008, trois redevances sont appliquées (deux jusque-là) : une pour les prélèvements sur la ressource en eau (sans changement), une deuxième pour pollution de l'eau d'origine domestique applicable à tous les usagers, y compris les usagers des communes de moins de 400 habitants non assainies collectivement, une troisième intitulée « redevance pour la modernisation des réseaux de collecte » applicable à tous les usagers bénéficiant du service public d'assainissement collectif. Il indique que la Commission a pris connaissance des différentes augmentations par Commune (sur la base d'une facture type de 120 m³) deux zones tarifaires différentes existant sur le territoire (l'une concernant le bassin de la Théroutte et la seconde concernant le bassin de l'Ourcq).

En réponse à Melle DUCHESNE, F. MACQUART informe qu'un dépliant explicatif sera joint aux prochaines factures.

➤ ***Information sur le rapport annuel 2007 relatif au service de collecte des déchets***

ménagers et assimilés

F. MACQUART rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales un rapport d'exploitation sur la collecte doit être présenté à l'Assemblée « au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ». Elle remarque que sont également annexés au compte-rendu de la Commission, les principaux éléments de ce rapport : les moyens mis en oeuvre, les tonnages collectés (déchets ménagers, collecte sélective, déchets verts, encombrants, bornes à verre), les ratios par an et par habitant, les tarifications à la tonne, le bilan financier et les recettes (T.E.O.M. et aide Eco-emballage).

➤ ***Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux d'extensions de réseaux divers sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec le bureau d'études C.C.S.T.***

M. FOUCHAULT rappelle que par un marché signé le 5 septembre 2007, la collectivité a confié au prestataire une mission complète de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'extension de réseaux divers sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour le programme de travaux suivant :

- les extensions du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, Chemin Rural de « Jaignes à Grand-Girat » à Jaignes,
- les extensions du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, Chemin Rural « du Chemin de Fer » à Ocquerre,
- une extension du réseau d'eaux usées rue de Lizy à Lizy-sur-Ourcq,
- et une extension du réseau d'eaux usées « Chemin de Villers » à Lizy-sur-Ourcq.

Il fait état d'une demande de la ville de Lizy-sur-Ourcq relative à l'extension du réseau d'assainissement rue de la Croix.

M. FOUCHAULT remarque que les parties ont donc convenu de la nécessité de passer un avenant pour intégrer cette extension dans la mission de maîtrise d'oeuvre.

Il présente alors l'incidence financière de cet avenant :

Lors de la signature du contrat de maîtrise d'oeuvre, l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux a été évaluée à 150.000,00 euros H.T. afin d'établir un forfait de rémunération provisoire. Les travaux supplémentaires d'extension du réseau d'assainissement Rue de la Croix sont estimés à 57.812,00 € H.T. (soit une augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle d'environ 38,5 %).

Compte tenu du taux de rémunération du bureau d'études chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre, indiqué à l'article 2.1.3 de l'acte d'engagement du marché, l'avenant entraîne une augmentation du montant de la mission de maîtrise d'oeuvre de 3.179,66 € H.T. (application du taux de 5,5 % au montant estimé des travaux supplémentaires d'extension de réseaux).

Par conséquent, le montant du marché fixé initialement à la somme de 8.250,00 € H.T. (soit 9.867,00 € T.T.C.) est porté par l'avenant à la somme de 11.429,66 € H.T. (soit 13 669,87 € T.T.C.).

Ayant souligné que cette plus-value correspond à une augmentation d'environ 38,5 % du montant initial du marché, puis donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec le bureau d'études C.C.S.T. dans les termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ ***Actions préventives dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau du Conseil Général de Seine-et-Marne : engagement de la Communauté de communes à adhérer à la démarche et autorisation donnée au Président de solliciter des subventions pour l'achat de matériel***

M. FOUCHAULT informe le Conseil que dans le cadre de son plan départemental de l'eau, le Conseil général encourage les collectivités à mettre en place des protocoles de réduction

d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces verts et voiries, notamment en subventionnant l'achat de matériel de desherbage non-chimique.

Il remarque que la collectivité doit notamment s'engager à :

- suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de formation de ses agents et de suivis annuels sur son territoire, proposées par le Département
- contribuer au bon déroulement de l'action
- suivre le protocole d'entretien ou imposer à ses prestataires de service dans le cadre de leur cahier des charges la diminution progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires
- et promouvoir des méthodes alternatives d'entretien sur les emprises communautaires.

Ayant souligné l'importance de cette démarche et donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur la mise en place des protocoles de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces entretenus par la Communauté de communes.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

TRANSPORT - LOGEMENT

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE.

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion de Commission**

M. CHESNE informe le Conseil que la Commission a désigné M. COVOLATO comme Vice-Président de la Commission puis il propose un point sur les questions examinées au cours de la réunion du 9 juin dernier.

Transports :

- la rentrée scolaire 2008/2009 et les conséquences du transfert des cours du samedi au mercredi et de la mise en place de l'accompagnement éducatif le midi ou le soir, chaque école ou R.P.I. devant adopter ses propres modalités d'organisation.

M. CHESNÉ indique que le schéma relatif à l'accompagnement à la scolarité et ses conséquences en matière d'organisation des transports seront examinés lors de la prochaine réunion de Commission le 3 juillet prochain.

- les dysfonctionnements sur la ligne SNCF et l'insuffisance des moyens nouveaux programmés par la SNCF (acquisition de 5 autorails à grande capacité dont les premiers exemplaires ne devraient être affectés sur la ligne qu'en 2010).

- la ligne La Ferté – Lizy – Roissy :

M. CHESNÉ fait état de l'avis favorable de la Commission sur ce projet.

➤ **Création de la ligne La Ferté sous-Jouarre / Lizy-sur-Ourcq / Roissy : approbation du dossier déposé par Marne-et-Morin au S.T.I.F.**

M. FOUCHAULT présente alors le projet de délibération sur ce point rappelant qu'au cours d'une précédente séance le Conseil avait émis un avis favorable sur le projet de liaison La Ferté/Lizy/Saint-Soupplets/Roissy Pôle RER à partir des premiers éléments d'exploitation établis par le transporteur.

Il présente aujourd'hui le dossier déposé par le transporteur au S.T.I.F. et ses principales données d'exploitation : 7 aller-retour par jour avec un premier départ à 5H40 et un dernier départ à 17H30, un temps de parcours d'environ 60 minutes (sauf pour le trajet La Ferté/Roissy de 11H30), une ligne fonctionnant 7 jours sur 7, un service nécessitant deux autocars et trois chauffeurs et quatre arrêts sur le canton : Lizy-sur-Ourcq (Gare SNCF et route de Beauval), Etrepilly et Marcilly.

M. FOUCHAULT souligne que ce projet porté à l'origine conjointement par les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq, du Pays Fertois et la commune de Saint-Souplets est candidat comme ligne Seine-et-Marne Express du Département puis il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- Arrêts de cars : une réunion a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France s'agissant des 16 abris-bus inclus dans un périmètre de protection des monuments historiques.

- R.P.I. de Coulombs : la Commission a émis un avis favorable sur le maintien du transport des enfants de Vaux-sous-Coulombs, au titre de l'égalité de traitement de tous les enfants.

- Agents d'ambiance et de prévention (point déjà évoqué)

- Convention S.T.I.F. – Communauté de communes – Transporteur

M. CHESNÉ fait état de l'avis favorable de la Commission sur ce point.

➤ ***Transports scolaires : convention avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (S.T.I.F.) et Marne et Morin pour les années 2008/2009 et 2009/2010 : autorisation donnée au Président de signer cette convention***

M. FOUCHAULT présente alors le projet de délibération sur ce point rappelant que depuis le 1er juillet 2005, et conformément aux dispositions légales, le S.T.I.F. est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires en Ile-de-France et que pendant une période transitoire courant jusqu'au 30 juin 2008, l'organisation des transports scolaires pouvait continuer d'être assurée par les personnes morales de droit public ou de droit privé qui exerçaient jusque-là cette compétence.

Il remarque que c'est sur ces fondements que par contrat conclu le 12 octobre 2007, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a confié à Marne-et-Morin l'exécution des services de transports routiers réservés aux élèves, effectués à l'aide de véhicules affectés à ces services pour une durée d'une année venant à terme le 30 juin 2008.

Il ajoute que le S.T.I.F. est dans l'impossibilité, sur le plan légal, de déléguer pour la prochaine rentrée scolaire sa compétence en matière de transport scolaire à des collectivités locales car s'il peut la déléguer au Département, celui-ci ne peut la subdéléguer aux collectivités locales.

M. FOUCHAULT informe alors le Conseil que le S.T.I.F. propose par conséquent une convention tripartite S.T.I.F. / transporteur / organisateur local de transport, dans le but d'assurer la continuité de ces services, dans les meilleures conditions pour les élèves. Il donne une lecture rapide de cette convention proposée pour la période 2008/09 et 2009/10, conformément aux dispositions du contrat précédemment en vigueur.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- Desserte du Centre de Loisirs et de l'O.I.S. mercredis et vacances : examen de l'opportunité d'augmenter le nombre de circuits de ramassage.

M. CHESNÉ fait état de l'avis favorable de la Commission sur ce point.

➤ ***Transports extra-scolaires des enfants des établissements scolaires du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec Marne-et-Morin***

M. FOUCHAULT présente alors le projet de délibération sur ce point rappelant que par un marché signé le 5 octobre 2007, la collectivité a confié à Marne-et-Morin un marché de services relatif au transport extra-scolaire des enfants, des établissements scolaires du Pays de l'Ourcq vers la piscine communautaire ou les équipements sportifs, et de ramassage des enfants fréquentant le Centre de Loisirs Communautaire.

Il informe le Conseil que lors de l'établissement des plannings d'exécution pour l'été 2008, il a semblé nécessaire d'examiner la possibilité de diminuer les temps de transport par car, vers le Centre de Loisirs, pour certains enfants. En effet, l'évolution de la démographie, du nombre d'enfants, de l'âge des enfants concernés et des points de ramassage (communes et

hameaux distants) entraîne une augmentation de la taille des circuits et donc des temps de transport qui peuvent aller jusqu'à 1h45 pour certains enfants.

M. FOUCHAULT remarque que les parties ont donc convenu de la nécessité d'augmenter le nombre de circuits de ramassage par la passation d'un avenant au marché, à compter du 4 juillet 2008, ou de la date de notification de l'avenant si celle-ci est postérieure.

Il présente alors l'incidence financière de cet avenant :

Le prix unitaire indiqué à l'article 2.1 de l'acte d'engagement concernant le lot n° 2, relatif au ramassage des enfants sur l'ensemble des communes du Pays de l'Ourcq et leur acheminement vers le Centre de Loisirs communautaire est de 91,00 € H.T. ; ce prix unitaire est celui applicable au circuit supplémentaire prévu par l'avenant.

Le montant du marché estimé initialement à la somme de 194.399,40 € H.T. est porté par le présent avenant à la somme de 208.504,40 € H.T. représentant une plus-value de 14.105,00 € H.T. sur le montant total du marché, laquelle plus-value est calculée sur la base d'un circuit supplémentaire pour 155 jours de fonctionnement.

M. FOUCHAULT souligne que cette plus-value correspond à une augmentation d'environ 7,25 % du montant initial du marché et qu'elle n'en bouleverse pas l'économie, puis il invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Logement :

M. CHESNÉ informe le Conseil qu'a été présenté à la Commission un bilan des Opérations Programmées et Communautaires d'Amélioration de l'Habitat menées par le Pays de l'Ourcq entre 1998 et 2006. Il précise qu'une présentation plus détaillée sera faite, au cours de la prochaine réunion de la Commission, par le Pact'Arîm de Seine-et-Marne chargé de l'animation de ces opérations.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Revue du matériel des Pompiers le 14 Juillet**

M. FOUCHAULT invite une commune à être candidate pour l'accueil de la traditionnelle revue du matériel des Pompiers le 14 Juillet. M. MICHAUX accepte que cette manifestation ait lieu à Lizy-sur-Ourcq.

➤ **Contrat C3D**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la première réunion du Comité de Pilotage du C3D est programmée le 10 juillet prochain.

➤ **Prochaine réunion de Conseil**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à noter la date du 20 septembre.

M.FOUCHAULT remercie à nouveau la Commune d'Isles-lès-Meldeuses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23H15.

Le Secrétaire de séance

ANGELIQUE SAVIN